



SÉANCE ORDINAIRE 5 MAI 2025

Séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 mai 2025 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien- d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- Alex Vachon |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanny Brochu.

NO-2025-05-052 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

NO-2025-05-053 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : ROCK COTÉ
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 mai 2025 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure
4. Correspondance
5. Présentation des comptes
6. Dernier paiement pour le déneigement des chemins
7. Abat-poussière 2025
8. Balayage de rues 2025
9. Fauchage débroussaillage 2025
10. Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2025
11. Mandat de Perrine Jézéquel- CPTAQ
12. Abolition du programme Réno Région

13. TECQ- Reddition de compte finale
14. Varia
15. Période de question(s)
16. Levée de l'assemblée

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2025-05-054 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE**

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès- verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2025 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 7 avril 2025 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2025-05-055 CORRESPONDANCE

**3^{ème} livraison au poste Appalaches
Cantine à domicile**

NO-2025-05-056 PRÉSENTATION DES COMPTES

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'avril 2025, totalisant **89 755.77\$** et approuvent le paiement des salaires du mois d'avril, totalisant **11 960.40 \$** et autorisent la directrice générale adjointe, Madame Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

Administration	6 203.59 \$
Déneigement	40 047.79 \$
Traitement eau potable	454.54 \$
Déchets domestiques	5 683.06\$
Quotes-parts MRC	30 528.80\$
Voirie	670.94\$
Incendie	6 017.11\$
Loisirs et culture	150.00\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois d'avril 2025 ainsi que les états comparatifs pour le premier semestre.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2025-05-057

**DERNIER PAIEMENT
POUR LE DÉNEIGEMENT
DES CHEMINS**

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que soit versé le dernier paiement pour le déneigement des chemins pour l'année 2024-2025, à Germain Daigle excavation inc. le ou vers le 15 mai 2025.

ADOPTÉE

NO-2025-05-058

ABAT-POUSSIÈRE 2025

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que le nouveau règlement numéro 398 modifiant les précédents règlements numéros 391, 386, 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs de chlorure de calcium liquide 35% ou AP35 pour l'achat d'abat-poussière 2025;

Attendu que nous avons reçu des prix de (3) entrepreneurs;

Liste de prix pour l'été 2025;

-ENVIRO SOLUTIONS CANADA INC 0.429\$/litre

-TRANSPORT ADRIEN ROY 0.4480\$/LITRE

-ENTREPRISE BOURGET 0.46\$/LITRE

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que par suite de l'analyse de prix reçus des différents entrepreneurs d'abat-poussière;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à **ENVIRO SOLUTIONS CANADA INC** au prix de 0.429/ litre, entrepreneur conforme et ayant la meilleure offre de service globale.

ADOPTÉE

NO-2025-05-059

BALAYAGE DE RUES 2025

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 398 modifiant les précédents règlements 391, 386, 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès des entrepreneurs pour le balayage de rues 2025;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu qu'un seul prix pour un (1) entrepreneur : **GERMAMIN DAIGLE EXCAVATION** au tarif de 130,00\$ de l'heure.

Attendu qu'à la suite de l'analyse du prix reçu;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à **GERMAIN DAIGLE EXCAVATION** pour le travail de balayage de rues 2025.

ADOPTÉE

NO-2025-05-060

FAUCHAGE

DÉBROUSSAILLAGE 2025

PROPOSÉ PAR : ALEX VACHON

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 398 modifiant les précédents règlements 391, 386, 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs pour le fauchage, débroussaillage 2025;

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu des prix de (2) entrepreneurs

Liste de prix pour l'été 2025 pour Antoine Michaud

112\$/ Hrs + tx peu importe la machinerie

-**Faucheuse de 6 pieds** pour l'accotement: 112\$/heure

-**Débroussailleuse de 4 pieds sur mât télescopique** de 25 pieds ou 30 pieds: 112\$/heure

Nous possédons **4 faucheuses de 6 pieds, 2 mâts télescopique de 25 pieds et 1 de 30 pieds** tous les deux ayant une tête de coupe de 4 pieds.

Liste de prix pour l'été 2025 pour Déneigement MC

Équipement comprend 4 tracteurs muni d'une :

Débroussailleuse montée sur un mât de 25 pieds qui s'adapte à tous types d'accotements et fossés **98,00\$ de l'heure;**

Faucheuse rotative de 9 pieds ½ montés sur le 3 points de celui-ci afin de faucher la surface plane de l'accotement près du pavage 28,50\$/km ou **99\$ de l'heure;**

Débroussailleuse fléaux 5 pieds montée sur 3 points du tracteur afin de faucher-accotement 32,00\$/km ou **94\$/heure;**

Surface plane de l'accotement près du pavage et le premier côté du fossé, 1 passage-fossé 32,50\$/km ou **94\$/ heure;**

Débroussailleuse fléaux 6 ½ pieds montés sur 3 points de celui-ci afin faucher-accotement 34,50\$/km ou **94\$/heure;**

Surface plane de l'accotement près du pavage et le premier côté du fossé, 1 passage-fossé 46,50\$/km ou **94\$/heure ;**

31 km accotement plane seulement (fauchage. Rot.) 884,00\$

31 km accotement plane (fauchage, Rot.) et premier côté fossé (déb. 6'-1/2'')

2 326,00\$

Attendu que à la suite de l'analyse de l'ensemble des listes de prix reçus;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service reçu;

Attendu que le débroussaillage devra être fait obligatoirement entre le 15 juillet 2025 et 1^{er} août 2025;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à **Déneigement M.C.entrepreneur** conforme pour le service de fauchage avec mat, coupe-herbe sur accotement et fossé.

ADOPTÉE

**NO-2025-05-061 MATÉRIAUX GRANULAIRES
ET MACHINERIE RELATIVE À
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025**

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ
APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que notre nouveau règlement numéro 398 modifiant les précédents règlements numéro 391, 386, 378 concernant la politique de gestion contractuelle;

Attendu que des demandes de prix ont été demandées auprès d'entrepreneurs afin d'obtenir la liste de prix de leur machinerie ainsi que pour les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport (CG-14) et la provenance des matériaux.

Attendu que ce sont des demandes de prix et non des soumissions et que cela a été bien précisé auprès des entrepreneurs;

Attendu que nous avons reçu le prix de 1 entrepreneur;

**Germain Daigle Exc. CG14 25.15\$ la tonne livré,
étendue**

Attendu que à la suite de l'analyse de la liste de prix reçue pour le CG-14 ainsi que la machinerie ;

Attendu que son travail sera évalué par la suite pour la qualité du service rendu;

Attendu que son prix pour le CG-14 demandé pour plus ou moins 2 000 tonnes incluant les matériaux granulaires, étendus, nivelés incluant le transport à 25.15\$ la tonne;

Pour ces raisons, les membres de ce conseil accordent le contrat de gré à gré à Germain Daigle excavation conforme et SEUL À AVOIR SOUMISSIONNÉ

Toutefois, dans l'alternative où plus d'un prix peut satisfaire les besoins municipaux, l'entrepreneur ayant le plus bas taux aura la priorité d'embauche. Si celui qui est prioritaire est non disponible au moment

d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième entrepreneur conforme et ainsi de suite.

Aussi, s'il s'avérait lors de certains travaux spécifiques que l'entrepreneur prioritaire n'ait pas dans son inventaire certaines machineries pour effectuer le travail requis, la municipalité se réserve le droit de faire appel au deuxième entrepreneur conforme plus bas et ainsi de suite.

Si dans les deux (2) cas mentionnés dans les deux (2) derniers paragraphes, l'inspecteur municipal aura la possibilité d'engager un autre entrepreneur pour exécuter les travaux prévus sur le territoire de la municipalité pour respecter le calendrier des travaux de voirie de tout genre en respectant l'échéancier de chacun.

ADOPTÉE

NO-2025-05-062

**MANDAT DE
PERRINE JÉZÉQUEL-CPTAQ**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite mettre en place une nouvelle patinoire;

CONSIDÉRANT que l'espace idéal serait à la place du terrain de basket, en arrière du champ de tir à l'arc, soit sur le lot 4 912 648;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 912 648 est en zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une patinoire est une activité autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **ANDRÉ MERCIER**, appuyé par **CARL CROTEAU** et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER l'inspectrice municipale, Madame Perrine Jézéquel afin de faire une demande d'autorisation à la CPTAQ pour utiliser une superficie d'environ 3 820 mètres carrés du lot 4 912 648 à des fins autres que l'agriculture;

D'AUTORISER la directrice générale, Joanny Brochu à payer les frais de cette demande d'autorisation.

ADOPTÉE

NO-2025-05-063

**ABOLITION DU PROGRAMME
RÉNO-RÉGION**

La municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme Réno Région, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

ATTENDU QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise de logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

ATTENDU QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens (ne) s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

ATTENDU QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

ATTENDU QUE bien que le programme Réno-Région ait coûté moins de 18M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001% des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

ATTENDU QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309\$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

ATTENDU QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

ATTENDU QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme Réno-Région à la suite de ses consultations en 2025;

ATTENDU QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

Il est proposé par **MARINA LEMAY**, appuyé par **ALEX VACHON** et unanimement résolu de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau;

DE RELANCER immédiatement le programme Réno-Région pour l'année 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale Pascal Bérubé député de Matane-Matapédia
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NO-2025-05-064

**TECQ-REDDITION DE
COMPTE FINALE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de

toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

NO-2025-05-065

VARIA

NO-2025-05-066

PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres de ce conseil sur divers sujets.

NO-2025-05-067

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR : ROCK COTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h32.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Joanny Brochu
Greffière-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.